

## Politique, Economie, Sciences humaines et sociales en santé

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : -

### 1. Caractéristiques du module

2025-26

Code : S.SA.390.INPES3.F.25

Type de formation :

 Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

Type de module :

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Autres : ...
- Semestre de printemps
- Semestre d'automne

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 5 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 50h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 100h

Lieu(x) de cours : principalement Lausanne

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres
- Italien
- Anglais

### 3. Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences principales visées

- Assurer des conditions cadres permettant une coopération réussie et durable dans les réseaux et équipes intra- et interprofessionnels
- Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel
- Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique
- Faire évoluer sa pratique professionnelle et renforcer son expertise

Objectifs généraux du module

- Comprendre les principaux concepts et modèles utilisés en économie de la santé et les mobiliser dans une perspective de compréhension et d'analyse des enjeux socio-sanitaires suisses et d'évolution des pratiques professionnelles.
- Situer son action de professionnel-le de santé dans le système socio-sanitaire et identifier l'impact des décisions politiques sur les activités thérapeutiques, diagnostiques, de soins et de conseil spécifiques à chaque profession et interprofessionnelles.
- Saisir les enjeux actuels de la politique professionnelle propre à sa profession et interprofessionnelle.

### 5. Contenu et formes d'enseignement

Contenus

Les thématiques suivantes seront abordées :

- Santé publique
- Cadre général : santé, systèmes de santé, organisation des financements
- Acteur-rices, micro-économie, rémunérations (DRG, TARDOC, SAD, EMS etc.), incitations, notions d'économicité et prestations
- Analyse de la valeur, Health Technology Assessment, impacts organisationnels, CPTA intégrée
- Professions : coûts – pénurie, reconnaissance, associations professionnelles

- Biopolitique, médicalisation, médecine socialisée et risque
- Inégalités sociales de santé, culture somatique, gradient social de santé (capitaux social, culturel, économique, symbolique).
- Conceptions profanes de la santé, épidémiologie profane, rôle de malade (chronique, adhérence thérapeutique)
- Rôle prescrit, posture professionnelle et expertise
- Populations vulnérables, stigmat(e)s et catégorisation
- Parcours et intégration des soins
- Prévention, santé au travail

Les contenus du module ont pour but d'apporter aux étudiant·es des notions fondamentales en lien avec la politique, la sociologie, l'économie, l'anthropologie et l'organisation de la santé et de ses institutions. Ces notions seront transmises par des spécialistes du domaine lors des demi-journées et de façon intercalée, afin de favoriser d'emblée une acquisition dialogique de ces outils.

Des journées thématiques traduisent l'ambition de ce module de dépasser les regards polarisés sur des grandes questions d'actualité en lien avec la santé et d'en offrir une approche plus intégrative, laissant une place à un dialogue entre les perspectives économique, sociale, politique et professionnelle.

### Formes d'enseignement

Cours magistraux, classe inversée, séminaires, travail en groupes

### Exigences de fréquentation

La présence et la participation aux activités de présentation ou réalisées en groupe est obligatoire. Les absences doivent être justifiées et un complément peut être demandé en cas d'absence.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

La validation du module repose sur l'évaluation de :

- a) un travail réflexif écrit de groupe - dossier consacré à un problème en lien avec la santé
- b) la réalisation en groupe d'une classe inversée, qui comporte l'animation d'une période de cours

La note du module est la moyenne des notes obtenues aux parties a (pondération 70%) et b (pondération 30%). Les notes partielles sont attribuées au dixième et la moyenne du module est arrondie au demi-point.

Le module est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.  
 Pas de remédiation  
 Autre (précisez) : ...

La remédiation consiste en la rédaction d'un complément écrit individuel sur les lacunes identifiées qui sera présenté oralement. Lorsque le résultat de la remédiation est suffisant, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués. En cas d'échec à la remédiation, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

### Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété, en principe l'année suivante. Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif.

## 8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module seront précisées lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) – Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

## 9. Bibliographie principale

Des références bibliographiques seront transmises tout au long du module.

## 10. Enseignant·es

**Enseignant·es :** Arminjon Mathieu, HESAV ; Bovet Emilie, HESAV ; Bucher Della Torre Sophie, HEdS GE ; Hammer Raphaël, HESAV ; Longchamp Philippe, HESAV ; Malbois Fabienne, HETSL, Merçay Clémence, OFSP ; Moschetti Karine, UniSanté ; Oberhauser Pierre-Nicolas, Chercheur FNS ; Pin Stéphanie, Unisanté ; Probst Isabelle, HESAV ; Rapp Elise, HESAV ; Stadelmann Pierre, HEIG-VD.

**Nom du responsable de module :** Krzysztof Skuza

*Descriptif validé le 12.02.2026 par Ludivine Soguel Alexander*